RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 16686
Numéro SIREN : 410 204 390
Nom ou dénomination : ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2016 sous le numéro de dépôt 123559

1612369801

DATE DEPOT : 2016-12-14

NUMERO DE DEPOT : 2016R123559

N° GESTION : 1996B16686

N° SIREN : 410204390

DENOMINATION : ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS

ADRESSE : 3 ave Hoche 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2016/11/15

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : DEMISSION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

NOMINATION DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 4 324 048 euros
Siège social : 3, avenue Hoche - 75008 PARIS
410 204 390 RCS PARIS

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
14 DEC. 2016
Sous le N° :

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2016

L'an 2016,
le 15 novembre,
à 16 heures,

Les actionnaires de la société ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 324 048 euros, divisé en 270 253 actions de 16 euros chacune, dont le siège est 3, avenue Hoche, 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 3, avenue Hoche 75008 PARIS, sur convocation faite par le Directoire selon lettre simple adressée le 24 octobre 2016 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe VAYSSETTES, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Stéphane CORSALETTI, acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Madame Josiane FABRE est désignée comme secrétaire.

La société ERNST & YOUNG, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 24 octobre 2016, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 270 249 actions sur les 270 253 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Extrait certifié conforme
Le 30 novembre 2016

Le Secrétaire

STATUANT EN MATIERE ORDINAIRE

Première Résolution
L'Assemblée Générale prend acte de la démission du Commissaire aux Comptes Titulaire, KPMG AUDIT FS I, représenté par Monsieur Pascal Lagand, avec effet au 7 octobre 2016.

Cette démission est motivée par l'application de l'article 19 du Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes en raison de la survenance d'un évènement de nature à compromettre le respect des règles applicables à la profession en France, et susceptible de porter atteinte à leur indépendance du fait des autres missions effectuées par les membres du réseau KPMG pour des entités qui contrôlent ou qui sont contrôlées par la Banque Neuflize OBC.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution
L'Assemblée Générale prend acte de la démission du Commissaire aux Comptes Suppléant, KPMG AUDIT FS II, représenté par Monsieur Malcom McLARTY, avec effet au 7 octobre 2016.

Cette démission est motivée par l'application de l'article 19 du Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes en raison de la survenance d'un évènement de nature à compromettre le respect des règles applicables à la profession en France, et susceptible de porter atteinte à leur indépendance du fait des autres missions effectuées par les membres du réseau KPMG pour des entités qui contrôlent ou qui sont contrôlées par la Banque Neuflize OBC.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution
L'Assemblée Générale nomme Monsieur Eran HABETS, en tant que Membre du Conseil, pour une période de trois années, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.